

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Délibération
CC_2019_061

OBJET :

COMMISSION N°4

***Convention de
groupement de
commandes « assurances
– risques statutaires »***

**Présents à l'ouverture de la
séance :**

Titulaires présents : 40

Suppléants présents : 1

Procurations : 7

47 pour la délibération n°024

48 de la délibération n°025 à
la n°087

Nombre de votants : 48

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le 25 mars à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à THUMERIES, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 mars 2019, conformément à la loi.

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SCZYMCAK, Mme Monique RIZZO, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Yves OLIVIER, procuration M. Jean DELATTRE

M. Régis BUE, procuration à Mme Marie-Hélène BACLET

M. Bernard CORTEQUISSE, procuration à M. Eric MOMONT

Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. ROHART

Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. SCZYMCAK

M. Thierry LAZARO, procuration M. Didier WIBAUX

M. Sylvain CLEMENT, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS

Absents excusés :

M. Michel DUFERMONT, M. Marcel PROCUREUR, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Benoît BRILLON,

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2019

Délibération CC_2019_061

COMMISSION N°4

Signature d'une convention de groupement de commande – assurances et risques statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC

Le Conseil Communautaire

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'assurance des risques statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC.

Considérant que ce groupement a plusieurs objectifs : permettre aux membres de bénéficier des conseils et de l'expertise d'un cabinet spécialisé pour la définition des besoins et la rédaction du cahier des charges, avoir des garanties aussi étendues et adaptées que faire se peut, et enfin obtenir une tarification intéressante, au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Vu les dispositions des articles 28 et 101.3° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, par les dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ainsi que les dispositions de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales

Où l'exposé du Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 48 votants,)

- D'être le coordonnateur du groupement de commandes « assurance – risques statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC »
- D'autoriser son Président à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Jean-Luc DÉTAVERNIER

